

PREMIÈRES INFORMATIONS

LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES EN 1993

En fin d'année 1993, plus de 1 000 Associations Intermédiaires (A.I.) sont en activité. Globalement l'emploi dans ces associations, tournées vers la réinsertion professionnelle de publics en grande difficulté, progresse de 26 % en un an.

Les prestations effectuées par les salariés des Associations Intermédiaires sont orientées vers des travaux d'utilité générale non couverts par le secteur marchand (aide à domicile des particuliers, nettoyage, manutention, travaux de bricolage,...); en 1993, le volume d'heures travaillées équivaut à plus de 13 000 emplois à temps plein.

Les clients de ces associations sont en majorité des particuliers, des employeurs du secteur non-marchand, mais aussi, de plus en plus, des entreprises privées.

Souvent en chômage de longue durée, les personnes employées par ces associations rencontrent des difficultés de réinsertion. Lorsqu'elles retrouvent une activité hors de l'A.I., c'est fréquemment pour une embauche sur contrat à durée déterminée, une entrée en contrat emploi-solidarité ou encore en stage de formation professionnelle.

Une activité toujours en forte hausse

Après la montée en charge des premières années et un développement plus lent, mais régulier entre 1989 et 1992, le nombre des A.I. augmente plus nettement en 1993 : en moyenne 5,7 nouvelles associations sont créées chaque mois de l'année écoulée contre 3 l'année précédente (graphiques 1 et 2).

La croissance de l'activité des associations intermédiaires reste toujours très soutenue (tableau 1).

La forte progression de l'activité moyenne (+ 17,7 %) pour l'ensemble des A.I. en 1993 se traduit par une hausse de l'effectif moyen employé sans augmentation du nombre moyen d'heures travaillées par salarié (l'équivalent d'un peu plus d'un quart de temps par salarié) (tableau 2).

L'exploitation des tableaux statistiques annuels des 475 associations



Tableau 1
Évolution de l'activité des Associations Intermédiaires
(France métropolitaine)

Moyenne annuelle	1990	Évolution 90/89 (%)	1991	Évolution 91/90 (%)	1992	Évolution 92/91 (%)	1993	Évolution 93/92 (%)
Nombre d'AI(*)	849	+4,0	899	+5,9	934	+3,9	1 002	+7,3
Nombre moyen de personnes mises à disposition par mois	24 588	+14,6	30 659	+24,7	37 154	+21,2	46 418	+24,9
Emplois en équivalents temps plein.	7 325	+29,7	8 324	+14,6	10 657	+28,0	13 455	+26,3

(*) Nombre moyen d'A.I. en activité dans l'année.

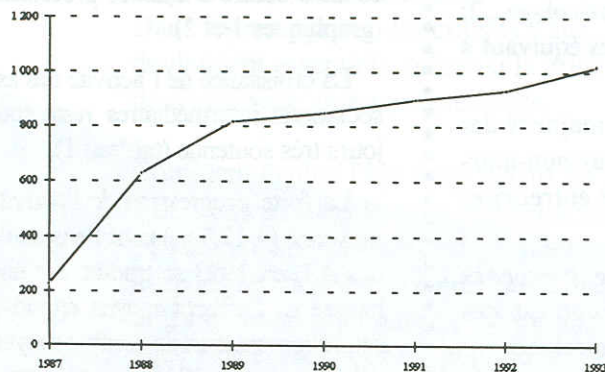
Source : DARES-Tableau de bord.

Tableau 2
Indicateurs d'activité des Associations Intermédiaires

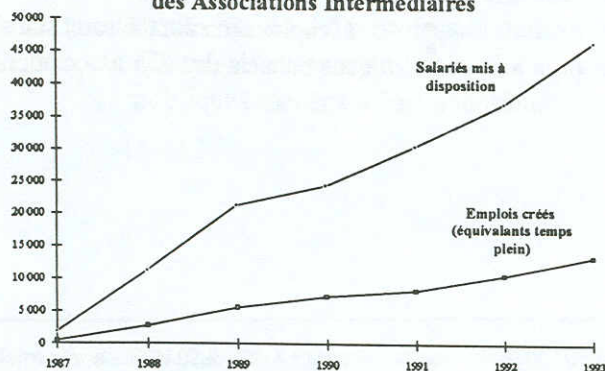
	1992	1993	Évol. 93/92 (%)
	en moyenne sur 12 mois		
Nombre de personnes mises à disposition par AI / mois	39,8	46,6	+17,1
Heures travaillées par AI / mois	1 928	2 269	+17,7
Heures travaillées par pers mises à disposition / mois	48,5	49,0	+1,0

Source : DARES-Tableau de bord.

Graphique 1
Évolution du nombre
d'Associations Intermédiaires



Graphique 2
Évolution de l'activité
des Associations Intermédiaires



Encadré 1

LES SOURCES STATISTIQUES

Dès la fin de l'année 1992, les modalités du suivi statistique des Associations Intermédiaires (A.I.) ont été simplifiées. Les plus importants aménagements retenus sont :

- la suppression du suivi statistique trimestriel à partir du 4^e trimestre 1992,
- le maintien du seul tableau statistique annuel qui porte sur l'année civile.

A compter de 1992, on dispose donc des données statistiques relatives à l'activité annuelle des A.I.

Les résultats sont établis à partir de deux sources :

1° - **Le tableau de bord des politiques d'emploi** pour les données annuelles de cadrage au niveau national (nombre d'associations, nombre de personnes mises à disposition et volume d'heures travaillées) (graphiques 1 et 2 et tableaux 1, 2 et 9).

2° - **Les tableaux statistiques annuels** pour une analyse détaillée de l'activité des Associations Intermédiaires (caractéristiques des salariés, activités exercées, nombre et catégorie d'utilisateurs, nombre de contrats) (graphiques 3 et 4 et tableaux 3 à 8).

On présente ici des données détaillées pour les années 1992 et 1993. Elles résultent de l'exploitation des tableaux statistiques relatifs au fonctionnement de 497 A.I. en 1992 et 475 en 1993 soit respectivement 52% et 46% des associations en activité.

Toutefois, la structure des A.I. qui ont répondu en 1993 est différente de celle de l'année précédente ainsi que de celle de l'ensemble des associations intermédiaires en raison :

- de la disparité des taux de réponses dans les régions d'une année à l'autre,
- de la non disponibilité, en 1993, des données pour deux régions, dont le poids dans le dispositif n'est pas négligeable (Nord-Pas-de-Calais et Alsace),
- de la surreprésentation, dans notre échantillon, des associations intermédiaires les plus importantes.

Ceci doit inciter à la prudence lors de l'interprétation des résultats et comparaisons entre les deux années.

intermédiaires répondant à l'enquête, sur les 1 025 en activité fin décembre 1993, permet d'analyser, plus en détail, les multiples aspects de leur activité. Toutefois, on est confronté à un problème de surreprésentation des A.I. les plus importantes, qui explique l'écart entre certains de ces résultats et ceux issus de la source exhaustive (encadré 1).

Chaque salarié travaille en moyenne un trimestre par an

En 1993, les A.I. ayant répondu à l'enquête indiquent avoir en moyenne 550 salariés potentiels inscrits sur leur fichier. Cependant, un tiers d'entre eux, seulement, sont mis à disposition de 213 employeurs (18 par mois), représentant au total 985 contrats dans l'année. L'activité moyenne annuelle par personne mise à disposition correspond donc à près de six contrats et 169 heures travaillées pour 1,2 utilisateur (tableau 3). En raison du caractère irrégulier de l'activité de ces salariés, ces personnes ne sont, en fait, sous contrat qu'environ trois mois et demi dans l'année pour une durée mensuelle qui varie de 45 à 52 heures selon la saison.

Les femmes ne sont plus majoritaires

Alors qu'en 1992, comme les années précédentes, les femmes étaient majoritaires parmi les salariés des A.I., en 1993 la tendance se renverse : la proportion de femmes descend légèrement sous la barre des 50 % (tableau 4).

Par ailleurs, une majorité de salariés (59,5%) a entre 25 et 49 ans, un tiers ayant moins de 25 ans. Les hommes ne sont les plus nombreux que chez les jeunes, parmi lesquels leur proportion a encore progressé en 1993 (58 % contre 56 % en 1992). On constate aussi, par rapport à 1992 (et 1991) une diminution de l'écart entre la proportion des hommes et des fem-

Tableau 3
Principaux résultats d'activité des Associations Intermédiaires ayant répondu à l'enquête en 1993

	Nombre d'AI	Nombre de pers. inscrites	Nombre de pers. mises à disposition	Nombre de contrats	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'utilisateurs
Ensemble des répondants	475	261 044	82 459	467 725	13 910 056	101 224
Moyenne par AI dans l'année	-	550	174 (*)	985	29 284	213
Evolution 1993 / 1992 (en %)		+23,1	+3,3	+18,8	+19,3	+11,0
Moyenne par personnes mises à disposition	-	-	-	5,7	169	1,2
Evolution 1993 / 1992 (en niveau)				+0,7	+23,0	+0,1

(*) Ce chiffre, très sensiblement supérieur au nombre moyen de salariés par A.I. relevé pour l'ensemble (tableau 2) est notamment dû à la surreprésentation des grandes A.I. dans l'enquête annuelle ainsi qu'à l'importance du turn-over des personnes mises à disposition dans l'année.

Source : DARES-Suivi statistique annuel.

Tableau 4
Les salariés des Associations Intermédiaires en 1992 et 1993 par sexe et tranche d'âge

TRANCHE D'AGE	En pourcentage			
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Moins de 25 ans	1992	55,9	44,1	100,0
	1993	57,9	42,1	100,0
De 25 à 49 ans	1992	36,2	25,9	30,8
	1993	38,0	27,8	32,9
50 ans et plus	1992	44,1	55,9	100,0
	1993	46,9	53,1	100,0
TOTAL	1992	56,0	64,3	60,3
	1993	55,6	63,5	59,5
50 ans et plus	1992	42,0	58,0	100,0
	1993	42,2	57,8	100,0
TOTAL	1992	7,8	9,8	8,9
	1993	6,4	8,7	7,6
TOTAL	1992	47,5	52,5	100,0
	1993	50,2	49,8	100,0
TOTAL	1992	100,0	100,0	100,0
	1993	100,0	100,0	100,0

Lecture du tableau : Parmi les salariés des A.I. de moins de 25 ans, il y avait 55,9 % d'hommes en 1992 et 57,9% en 1993; Parmi l'ensemble des hommes mis à disposition des A.I. en 1992 36,2% avaient moins de 25 ans, 56 % avaient de 25 à 49 ans et 7,8 %, 50 ans et plus.

Source : DARES-Suivi statistique annuel.

mes parmi les 25-49 ans, ce qui témoigne sans doute des difficultés croissantes rencontrées sur le marché du travail par les hommes adultes et d'une modification des activités proposées par les Associations Intermédiaires en 1993.

Beaucoup de chômeurs en activité réduite mais moins de «publics prioritaires»

Près des trois quarts des salariés des A.I. mis à disposition sont inscrits à l'ANPE, dont 35 % le sont depuis

plus d'un an. 36 % sont indemnisés au titre du chômage, soit un quart de l'ensemble des salariés actifs des A.I. Moins de 10 % des salariés des A.I. perçoivent le RMI (tableau 5).

Par rapport à l'année 1992 la proportion des salariés inscrits à l'ANPE a progressé de 10 points mais parmi eux la part de chômeurs indemnisés reste quasi inchangée et celle des chômeurs de longue durée a légèrement diminué. La part des bénéficiaires du RMI dans l'ensemble des salariés des A.I. reste stable.

Alors que, de fin 1992 à fin 1993, le nombre de chômeurs de longue durée augmente de 22,6 % et le nombre de bénéficiaires du RMI en France Métropolitaine de plus de 20 % (+ 36 % pour la France entière), les publics théoriquement prioritaires restent donc minoritaires au sein des Associations Intermédiaires (encadré 2).

Les emplois de maison, travaux de manutention et de nettoyage, sont toujours des activités dominantes, mais le type d'employeur change

Les services offerts par les A.I. supposent une faible qualification. Les activités d'employé de maison ou de femme de ménage représentent près de 24 % des heures travaillées, celles d'agent de nettoyage 9,4 %, et celles d'agent de manutention dans les transports 18 % (tableau 6).

La répartition des heures travaillées selon l'activité exercée, se modifie par rapport à l'année précédente. Le poids des emplois de maison (essentiellement féminins) dans l'ensemble des activités diminue de 5 points.

Par type d'employeur, 28 % des prestations sont effectuées pour des particuliers (ménage, garde d'enfants, petits travaux, etc.), 43 % pour le compte d'entreprises du secteur marchand (commerçants, artisans, exploitants agricoles ou entreprises industrielles) et 23 % pour des utilisateurs

Tableau 5
Situation des salariés au regard du chômage

Personnes mises à disposition	1992 (en %)	1993 (en %)	Évolution 93/92 (en points)
Part des personnes inscrites à l'ANPE .. dont :	61,7	71,8	+10,1
Indemnisées	35,0	35,6	+0,6
CLD	36,0	34,7	-1,3
Part des allocataires du RMI	9,8	9,6	-0,2

Source DARES-Suivi statistique annuel.

Tableau 6
Ventilation des heures travaillées par type d'emploi exercé

TYPE D'EMPLOI EXERCÉ	Heures travaillées		Nb moyen d'heures par AI (1)		Part des AI concernées (2)	
	1992	1993	1992	1993	1992	1993
	(en %)		(nombre)		(en %)	
Emplois de maison	29,3	23,8	7 939	7 821	91,9	91,6
Travaux de bricolage	5,2	5,8	1 640	2 111	78,8	81,9
Autres emplois de service direct aux particuliers	2,1	2,2	1 243	1 585	43,0	41,2
Emplois du bâtiment	7,1	7,9	3 288	4 316	53,8	55,1
Emplois du nettoyage	9,7	9,4	3 378	3 957	71,3	71,7
Emplois de manutention dans le transport et magasinage	16,8	17,9	4 767	5 782	87,8	92,9
Emplois de conducteurs des véhicules	1,1	1,0	704	714	39,3	42,5
Emplois des services hospitaliers	4,4	4,2	2 739	3 397	40,1	37,1
Emplois agricoles	5,7	7,8	3 120	4 618	45,6	50,5
Autres emplois d'ouvriers qualifiés et non qualifiés	13,2	14,4	5 144	6 297	63,5	68,7
Emplois administratifs	5,2	5,6	2 128	2 469	61,3	68,5
Ensemble	100,0	100,0	24 851	30 043	-	-

(1) Nombre moyen d'heures travaillées dans l'année par AI concernée.

(2) Proportion des A.I. dont les salariés ont exercé les activités désignées.

Source : DARES-Suivi statistique annuel.

Encadré 2

LE DISPOSITIF JURIDIQUE

Les Associations Intermédiaires (A.I.) ont été créées en 1987. Elles ont pour objectif de mettre à la disposition de particuliers, d'associations, d'entreprises, des personnes sans emploi pour effectuer des tâches clairement identifiées comme non couvertes par le secteur marchand. Les lois du 19 décembre 1989 et du 19 décembre 1990 ont réorienté l'action de ces associations en direction des publics en grande difficulté de réinsertion, notamment les chômeurs de longue durée et les allocataires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion). Elles élargissent leurs missions à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des personnes dans leur démarche de réinsertion. Dans cette perspective, les Associations Intermédiaires bénéficiaient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de salariés travaillant moins de 254 heures par trimestre, ce qui équivalait à un mi-temps. Ce plafond a été remplacé par un plafond annuel de 750 heures par le Décret n° 92-331 du 30 mars 1992.

Depuis le 1er janvier 1992, les associations intermédiaires peuvent offrir des prestations de mise à disposition de personnel dans le cadre des emplois familiaux.

du secteur non marchand (collectivités locales, établissements publics ou associations diverses).

Les employeurs les plus nombreux sont les particuliers, qui représentent 2/3 de l'ensemble des utilisateurs et font donc fréquemment appel aux salariés des A.I., mais pour des missions de courte durée : 59 heures en moyenne par employeur (tableau 7).

Par contre, les entreprises du secteur marchand (un utilisateur sur cinq) recourent aux salariés des A.I. pour des missions beaucoup plus longues : 394 heures en moyenne pour les entreprises du secteur marchand (autres que commerces et exploitations agricoles), et jusqu'à 716 heures pour celles de 50 salariés et plus.

Les employeurs du secteur non marchand, qui constituent 12 % des utilisateurs, reçoivent également des prestations variées. Certains, comme les associations d'aide à domicile, offrent essentiellement des missions relativement courtes, 120 heures en moyenne, tandis que les collectivités locales et les établissements publics proposent des missions plus longues : près de 500 heures en moyenne dans l'année.

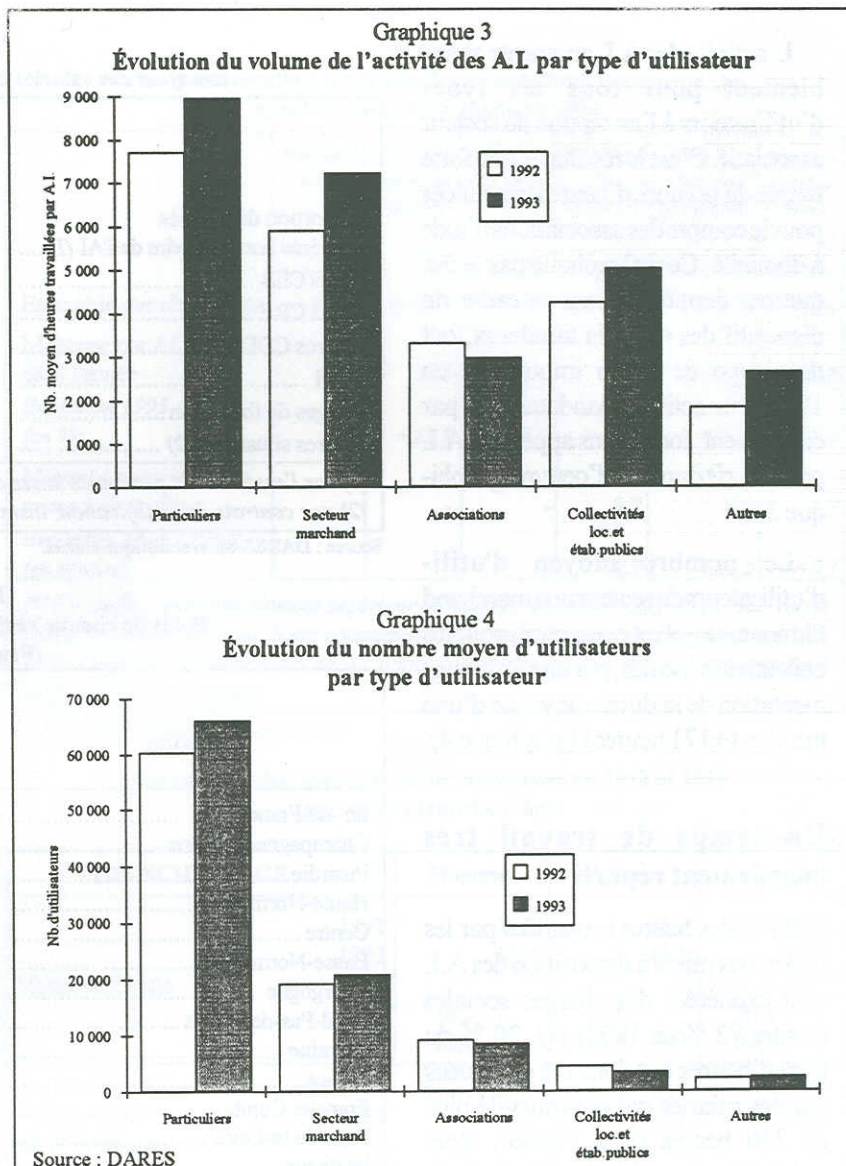


Tableau 7
Ventilation des heures travaillées selon les utilisateurs en 1993

TYPE D'UTILISATEUR	Heures travaillées	Nombre d'utilisateurs	Nb moyen d'heures par AI concernée (1)	Nb. moyen d'utilisateurs par AI concernée (1)	Durée moyenne d'une mission (en heures)	Part des AI concernées (2)
	(en %)	(en %)				(en %)
Particuliers	28,2	65,3	8 956	151	59	93,2
Commerçants, artisans	10,4	7,4	4 305	22	192	71,5
Exploitants agricoles	5,9	3,4	4 252	18	236	41,1
Autres entrep. du secteur marchand ..	27,7	9,6	12 079	31	394	67,9
- de moins de 10 salariés	7,3	4,3	3 608	15	236	60,2
- de 10 à 49 salariés	10,5	3,5	6 730	16	414	46,2
- de 50 salariés et plus	9,9	1,9	5 137	7	716	56,8
Ass. de services d'aide à domicile ...	3,7	4,2	2 486	21	120	44,0
Autres associations	7,8	4,2	3 278	13	257	70,4
Collectivités loc. et étab. publics	12,0	3,3	5 028	10	495	70,6
Autres	4,3	2,4	2 658	11	243	47,9
Ensemble	100,0	100,0	-	213	137	-

(1) Nombre moyen d'heures travaillées dans l'année par AI concernée.

(2) Proportion des A.I. ayant effectué du prêt de main-d'oeuvre pour les catégories d'utilisateur désignées.

Source : DARES-Suivi statistique annuel.

L'activité des A.I. augmente sensiblement pour tous les types d'utilisateurs à l'exception du secteur associatif. C'est le résultat d'une forte baisse du nombre d'heures travaillées pour le compte des associations d'aide à domicile. Ceci s'explique par le fait que ces dernières, dans le cadre du dispositif des emplois familiaux, ont développé de façon importante en 1993, leur activité mandataire et, par conséquent, font moins appel aux A.I. pour le prêt de main-d'œuvre (graphique 3).

Le nombre moyen d'utilisateurs du secteur non marchand diminue, ce qui est compensé, pour les collectivités locales, par une forte augmentation de la durée moyenne d'une mission (+171 heures) (graphique 4).

Un temps de travail très inégalement réparti

69 % des heures travaillées par les personnes mises à disposition des A.I. sont exonérées des charges sociales (contre 72 % en 1992) (1). 30 % du total d'heures ont donc été effectuées par des salariés qui ont travaillé plus de 750 heures dans l'année, alors qu'en moyenne chaque salarié a travaillé en 1993 169 heures (réparties sur 3 mois et demi).

Cela signifie qu'une part très importante des personnes mises à disposition est occupée pendant une durée très inférieure à la durée moyenne annuelle constatée. Il existerait donc, un petit noyau de salariés travaillant régulièrement à trois quarts de temps sur l'année, et une grande majorité de personnes ayant un emploi seulement un mois par an.

La réinsertion des salariés : résultats mitigés

À l'issue de l'année 1993, la quasi totalité (90 %) des organismes répondant à l'enquête ont fourni des informations relatives au suivi de l'insertion de leurs salariés. Ces associations déclarent savoir qu'au moins 27 %

Tableau 8
Insertion des salariés des Associations Intermédiaires

	1992	1993	Evolution
	(en %)	(en %)	93/92 (en points)
Proportion de salariés réinsérés hors du cadre de l'AI (1)	24,2	27,2	+3,0
- sous CES	18,7	19,2	+0,5
- sous CRE	1,8	1,7	-0,1
- autres CDD	28,2	28,1	-0,1
- CDI	18,4	17,6	-0,8
- stages de formation	16,0	13,9	-2,1
- autres situations (2)	16,9	19,5	+2,6

(1) sur l'ensemble de personnes mises à disposition dans l'année.
(2) ex.: contrats de qualification, installation à son compte, Service National...

Source : DARES-Suivi statistique annuel.

Tableau 9
Poids de chaque région dans le dispositif en 1993
(France entière)

RÉGIONS	Pers. mises à disp (en %)	Nombre d'heures travaillées (en %)	Equivalent temps plein	
			1992	1993
			(en nbre)	(en nbre)
Ile -de-France	8,2	8,9	836	1 207
Champagne-Ardenne	1,6	1,4	171	193
Picardie	5,6	3,8	339	523
Haute-Normandie	4,9	4,6	599	628
Centre	5,0	4,8	560	657
Basse-Normandie	3,2	3,5	428	473
Bourgogne	2,0	2,1	231	281
Nord-Pas-de-Calais	7,5	7,6	805	1 030
Lorraine	2,3	2,3	339	311
Alsace	2,6	2,6	248	347
Franche-Comté	3,2	2,5	277	340
Pays-de-la-Loire	8,3	7,7	811	1 052
Bretagne	4,8	4,4	547	599
Poitou-Charentes	4,4	4,5	484	619
Aquitaine	7,9	9,1	920	1 237
Midi-Pyrénées	3,5	3,5	411	476
Limousin	1,5	1,4	138	188
Rhône-Alpes	9,3	8,8	981	1 200
Auvergne	2,5	2,8	328	378
Languedoc-Roussillon	5,8	7,3	645	998
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,5	5,0	535	682
Corse	0,4	0,3	26	47
D.O.M.	1,0	1,1	184	146
Ensemble	100,0	100,0	10 844	13 611

Source : DARES-Tableau de bord

des salariés inscrits dans leurs fichiers et contactés pour une mission au cours de l'année étaient déjà reclassés hors du cadre de l'A.I. (tableau 8).

De façon générale, les salariés inscrits dans les fichiers des associations intermédiaires ont des difficultés à accéder rapidement à un emploi. Lorsque c'est le cas, ils ont le plus souvent un emploi temporaire (28 % de contrats non aidés à durée déterminée,

19 % de CES, 14 % de stages de la formation professionnelle,...). Seulement un sur six avait obtenu, à la connaissance de l'A.I., un contrat de droit commun à durée indéterminée.

Roza CÉALIS (DARES).

(1) - Le seuil maximum permettant l'exonération est fixé à 750 heures annuelles par salarié (encadré 2).

LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES : LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ÉTUDE (1)

La Direction Régionale du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine a commandité en 1993 une étude d'évaluation des Associations Intermédiaires. Cette étude porte sur deux types de questions, qui font l'objet de deux phases successives : une première phase centrée sur l'activité des associations intermédiaires (2), une deuxième phase centrée sur l'observation et l'évaluation des associations intermédiaires (en cours). Les résultats ci-après sont issus du rapport de la première phase.

Ce premier rapport analyse le fonctionnement des associations intermédiaires d'Aquitaine et pointe quelques dysfonctionnements, ainsi que les problèmes de mise en oeuvre de la mesure par rapport aux critères de droit à respecter.

Outre l'information des entreprises et des collectivités locales sur les potentialités d'activité offertes par les associations intermédiaires, les missions de ces associations s'articulent autour de deux grands axes :

- la mise à disposition des personnes en difficulté de réinsertion ;
- l'accueil, l'accompagnement et le suivi de leur itinéraire (circulaire du 28 mai 1990).

Des difficultés de mise en oeuvre

Les auteurs constatent quelques difficultés de mise en oeuvre pour ces deux missions.

Selon eux, des difficultés dans l'activité de mise à disposition sont imputables aussi bien au public qu'aux utilisateurs : d'une part les personnes les plus démunies sont difficilement joignables, peu mobiles et peu prêtes psychologiquement à accepter certains types de tâches. D'autre part certaines entreprises «ne jouent pas le jeu» et utilisent les associations intermédiaires «pour bénéficier d'une main-d'oeuvre bon marché».

Par ailleurs, les auteurs notent des difficultés dans l'activité d'accueil, liées à la contradiction entre l'importance de cette mission - qui différencie les associations intermédiaires des entreprises d'interim-, et la faiblesse des outils permettant d'évaluer cette mission. Bien qu'importante en charge horaire, cette mission est difficile à évaluer en termes de résultats.

En ce qui concerne l'accompagnement social et professionnel des publics, les difficultés tiennent là aussi à l'imprécision des objectifs (quelle frontière entre accompagnement et contrôle social ?) et également au manque d'informations fournies par la personne accueillie. «Si une personne sans ressource considère l'association intermédiaire comme susceptible de lui donner du travail, elle ne l'informer pas forcément sur la totalité de ses difficultés».

Mieux comprendre les évolutions législatives et réglementaires

Enfin l'étude apporte un éclairage intéressant sur la situation des associations intermédiaires en 1993, et permet de mieux comprendre les évolutions législatives et réglementaires connues à ce jour :

- création de dispositifs d'accompagnement des personnes en difficulté prévus par la loi quinquennale (article 20).

(1) - «Evolution des associations intermédiaires» par le Cabinet Fusio. Rapport de la première phase remis à la DRTE d'Aquitaine le 16 février 1994.

(2) - L'étude donne des indications chiffrées précises pour situer et suivre l'activité des associations intermédiaires (analyse des bilans, rapport d'activité, politique tarifaire).